L'ATTAQUE &ONSERVATRICE



Le projet de loi C-525: Une attaque contre la démocratie syndicale

e projet de loi C-525 est une attaque du gouverne-Le ment Harper contre l'existence même des syndicats dans les secteurs d'emploi régis par le Code canadien du travail, dont la fonction publique fédérale, et qui établit les règles d'emploi pour 800 000 travailleurs canadiens. Sous prétexte d'améliorer la démocratie syndicale, le projet de loi, présenté par ce même parti qui nous a donné les appels automatisés, la suppression d'électeurs, les infractions aux lois concernant les dépenses électorales et le scandale du Sénat, fait exactement le contraire.

Le député conservateur Blaine Calkins (Wetaskiwin) a présenté la soi-disant Loi sur le droit de vote des employés en juin dernier à titre de projet de loi d'initiative parlementaire. Les projets de loi d'initiative parlementaire, comme dans le cas du projet de loi C-377, sont automatiquement déposés de nouveau au stade de procédure parlementaire où ils se trouvaient lorsque le Parlement a été prorogé. Le projet de loi C-525 en | taques du gouvernement Harper destinées à affaiblir

est maintenant à la deuxième lecture.

Il est important de noter que les projets de loi d'iniparlementiative taire ne sont pas assujettis à une vérification

Le projet de loi C-525 va à l'encontre des principes démocratiques fondamentaux en exigeant que 50 % + 1 de tous les employés, pas seulement de ceux qui participent au scrutin, votent pour le syndicat

tionnelle des avocats du ministère de la Justice – comme le sont les projets de loi émanant du gouvernement pour déterminer s'ils sont conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. C'est sans doute pourquoi le gouvernement Harper préfère présenter des législations répressives de cette nature par voie de projets de loi d'initiative parlementaire.

Dans le cas du projet de loi C-525, Harper attaque notre droit fondamental d'association en rendant l'accréditation de nouveaux syndicats beaucoup plus difficile et, inversement, en facilitant la révocation d'accréditation des syndicats existants.

Le projet de loi ajoute une autre étape, inutile, à la méthode éprouvée de vérification automatique des cartes, qui ouvre la porte à l'intimidation par l'employeur. Les habitudes antidémocratiques du gouvernement passent au premier plan dans cette partie du projet de loi C-525. Une minorité de membres (45 %) suffira pour ouvrir la voie à un vote de révocation d'accréditation supervisé par la Commission des relations de travail du Canada, qui, comme nous vous en avons informé dans un tract antérieur, sera désormais politisée en vertu du projet de loi C-4.

Ce qui est incroyable, c'est que le projet de loi C-525 va à l'encontre des principes démocratiques fondamentaux en exigeant que 50 % + 1 de tous les employés, pas seulement de ceux qui participent au scrutin, votent pour le syndicat. En d'autres termes, ceux qui choisissent de ne pas voter, ou qui sont incapables de voter, seraient comptés comme ayant voté contre le syndicat dans les votes d'accréditation ou de révocation d'accréditation. Ceux qui sont malades, en vacances ou qui ont des urgences familiales peuvent être en faveur d'un syndicat, mais seront considérés comme ayant voté Non.

Cette législation n'est qu'un élément d'une série d'at-

le mouvement ouvrier et le pouvoir des travailleurs de s'organiser dans leur lieu de travail. Le processus de sianature des cartes de membre est le meilleur moyen de

protéger les travailleurs contre les moyens de pression de certains employeurs. Imposer un vote, c'est ouvrir la porte aux menaces et à l'intimidation. Des études ont démontré que le processus proposé par le gouvernement a entraîné une diminution de 10 % à 20 % de l'adhésion syndicale, là où il a été adopté.

L'objectif est clair : le gouvernement Harper veut imposer le modèle américain au Canada, un modèle où les salaires sont beaucoup moins élevés, où les emplois et les avantages sociaux sont plus précaires, et, par-dessus tout, où il y a peu ou pas d'opposition politique.

